

Participation pour ELAN – SE : Mme E. B – Mr J. L
Notes de séance

Bonne participation : 32 associations sur 37 sont présentes ou représentées.

Allocution d'introduction de la présidente, Mme Chantal Beer-Demander.
Le compte rendu de l'AG du 3 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.
Le rapport moral et le rapport financier présentés sont approuvés et votés.

Les notes ci-après regroupent, par thème, les informations provenant du rapport d'activité et des « carrefours » qui se sont tenus l'après-midi.

L'UFCNA a édité et distribué en séance une plaquette de présentation (triolet A4) destinée notamment aux associations membres et à diffuser largement (par exemple en PJ à tous les courriers importants).

Le site internet doit être alimenté. Il est largement ouvert aux membres. Les articles sont à adresser à William SCHAAR.

Bruit : le bruit est reconnu comme un danger pour la santé publique. (Il convient de distinguer entre le bruit émis et le bruit perçu, ce dernier pouvant être plus nocif)

Conseil National du Bruit (CNB), commission à caractère consultatif placée auprès du ministre chargé de l'environnement. L'UFCNA est membre du conseil d'administration et cherche une candidate (pour respecter la parité).

Aviation Légère : les activités ne sont pas encadrées par une réglementation précise, ce qui les rend « insaisissables ». Aucune écoute de la part des aéroports ou des propriétaires d'avion. Les riverains sont particulièrement gênés par la voltige.

Faire la promotion de Calipso (dispositif pour réduire le bruit des avions de loisirs)

CALIPSO (Cloud Aerosol Lidar and Infrared Pathfinder Satellite Observations) est un satellite de télédétection de petite taille (635 kg) franco-américain (CNES et NASA) lancé en 2006. Ses instruments permettent d'étudier les impacts radiatifs des nuages et des aérosols. L'objectif est de mesurer avec précision les caractéristiques des différents étages de l'atmosphère en vue d'améliorer la modélisation de l'évolution du climat.

Hélicoptères = des associations se manifestent au sein de l'UFCNA mais nous n'avons pas participé à leurs débats. Nombreuses plaintes de riverains. Mais l'Armée reste intouchable...

Aviation commerciale européenne = UECNA (Union Européenne Contre les Nuisances Aériennes), dont une administratrice d'UFCNA assure la présidence. Les autorités européennes ont attribué à l'UECNA le statut officiel au sein de l'administration européenne de « lobbyiste ».

L'UFCNA a renforcé sa crédibilité. Suite à un courrier adressé au Ministre Nicolas Hulot, elle a été sollicitée pour être entendue par la commission de médiation sur Notre-Dame des Landes mise en place par le ministre N. Hulot. L'UFCNA (et 2 membres de Elan-Savigny Environnement étaient présents) a exprimé son point de vue : l'augmentation prévue du trafic aérien dans le grand Ouest pourrait justifier la construction d'un nouvel aéroport ; dans la négative, l'UFCNA est opposée formellement au transfert des passagers venant de l'ouest vers les aéroports franciliens.

Un document rédigé par l'UFCNA a été remis à la commission de médiation précisant la position des associations « **Mesures pour réduire significativement le bruit et la pollution du trafic aérien** »

Point sur les actions juridiques en cours : à Lyon, et sur la construction de la nouvelle aérogare à Orly.

Recours Juridique demandant l'application en France de la directive européenne 2008/50/CE sur la pollution.

17 communes viennent de rejoindre notre action. Le coût des actions en justice (de l'ordre de 18 000€ pour chacun des deux aéroports) sera réparti entre l'UFCNA, ses membres et les communes, à qui une aide a été demandée.

Dans sa défense le Gouvernement cherche à minimiser la portée de la directive européenne.

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Le PPA a pour mission de ramener la qualité de l'air à des niveaux en conformité avec les normes européennes (valeurs limites). La Convergence Associative et les Associations ont exprimé leur avis défavorable sur le PPA dans sa forme actuelle proposée, dans le cadre de l'Enquête Publique. En effet, Les dépassements des valeurs limites observés ces dernières années montrent que les efforts entrepris jusqu'à présent doivent s'intensifier. L'enquête publique a eu lieu récemment. La publicité et l'information ont été très mal organisées (volontairement ?)

Les associations représentatives telles que ENE (Essonne Nature Environnement), FNE (France Nature Environnement, UFCNA, FNE-IDF, ANA (Alerte Nuisances Aériennes), Villes et Aéroports, la Convergence Associative, (ainsi qu'ELAN-Savigny Environnement) ont adressé un rapport très défavorable à la présidente de l'enquête publique.

Pollution causée par le transport aérien : Mesures très contestables bien contrôlées par Aéroports de Paris. Malgré une faible diminution du nombre de mouvements, la pollution croît. Prévu : + 43% à l'horizon 2035. Le trafic aérien explose et va doubler avant 15 ans. AirParif, ne mesure pas la pollution dans les couches supérieures de l'atmosphère. Pourtant, les avions polluent sur tout leur parcours, depuis le décollage jusqu'à l'atterrissage... Pour le lobby aérien : les avions ne polluent pas. C'est marginal par rapport aux transports terrestres. Mais aucune mesure sérieuse n'est faite. La pollution va obligatoirement augmenter.

Le trafic aérien explose. Le carburant n'est pas taxé. 90 % des aéroports français sont déficitaires et ne survivent que grâce aux aides publiques – le contribuable finance les « low cost ».

Le coût du billet d'avion devrait être au juste prix. Mais sont invoqués les problèmes d'emploi, le poids économique considérable du tourisme et des loisirs, hôtellerie etc.

Le transport aérien bénéficie d'un privilège par rapport aux autres transports (terrestres) : carburant non taxé etc.

Privatisation des aéroports (exemple Toulouse Blagnac) dispositif très défavorable aux riverains et aux personnels, avec une incertitude concernant la part de l'Etat (10%) et les intentions des propriétaires (chinois), qui souhaiteraient réduire leurs investissements à l'étranger. Inquiétude pour les riverains quant à un repreneur éventuel. Le trafic étant en augmentation les nuisances augmenteront également.

Relations avec l'ACNUSA "Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires".

L'ACNUSA « émet des recommandations sur toute question relative à la mesure du bruit ..., à l'évaluation de la gêne sonore, à la maîtrise des nuisances sonores du transport aérien et de l'activité aéroportuaire, et à la limitation de leur impact sur l'environnement, en particulier par les procédures de moindre bruit pour le décollage et l'atterrissage. »

L'action de l'ACNUSA - censée être indépendante et défendre les riverains - est très contestée. Le mandat de l'actuel président prend fin en avril prochain. L'UFCNA va émettre des recommandations quant au profil du prochain président.

Situation d'Aéroports régionaux : Toulouse-Blagnac, Lyon – Strasbourg
Communiqué dans le cadre de la COP23 : à envoyer par l'UFCNA